



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de Roxane LEMAIRE intitulée « Évaluation et rééducation de la déglutition dysfonctionnelle ».

Information pratiques :

Dates : 29 et 30 juin 2023

Horaires : 9h-12h30 / 14h-17h30

Nombre d'heures au total : 14 heures

Pré-requis : être orthophoniste ou logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : Grand hôtel STRASBOURG

Tarifs : 340 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 448 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC.

Objectifs pédagogiques :

- Actualiser les connaissances relatives à la déglutition dans sa globalité (articulé dentaire, ATM, posture, fonctionnement oculaire)
- Reconsidérer l'évaluation et la rééducation de la déglutition dysfonctionnelle dans la globalité du sujet (articulé dentaire, ATM, posture, fonctionnement oculaire)
- Accompagner le patient pour une meilleure observance des exercices individuels nécessaires à l'efficacité de la prise en soins

Objectifs opérationnels :

- Évaluer la déglutition dysfonctionnelle dans sa globalité (articulé dentaire, ATM, posture, fonctionnement oculaire°)
- Rééduquer la déglutition dysfonctionnelle et l'ATM
- Choisir et utiliser du matériel orthodontique
- Motiver son patient pour l'appropriation de la rééducation et l'automatisation des mouvements corrects

Méthodes pédagogiques :

La formation s'appuiera sur un power point, des photos, extraits vidéo et maquettes, des démonstrations et mises en pratique en ateliers.

Du petit matériel (miroir, élastiques, ...) sera donné aux stagiaires durant la formation.

Les stagiaires recevront les PDF des diapositives présentées lors de la formation et permettant la prise de note et du petit matériel pour la pratique du bilan et la rééducation

Supports techniques :

- Vidéoprojection
- Supports écrits
- Films vidéo

Méthode d'évaluation :

Contrôle des connaissances acquises tout au long de la formation (quizz, évaluation pré et post-formation).

Matériel à apporter par les stagiaires : tapis de sol + petit beurre pour J2

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

Dénommé l'organisme de formation

Prénom :.....

Nom :

Adresse :.....

Mail :.....

Numéro ADELI :.....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 28 juin 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 BIC CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation par le formateur ou un représentant de AFK Formations.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 61 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 100 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait entre le 30ème et le 60ème jour avant le début du stage donnera lieu à un remboursement de 50% du tarif de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

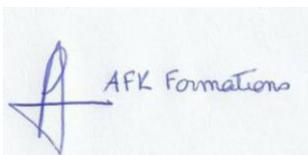
A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

Le stagiaire

Le responsable de l'établissement



(pour les salariés pris en charge)